



**PATINAGE  
QUÉBEC**

**AVIS DE COMPÉTITION**  
**Mes premiers Jeux 2025 - Chaudière-Appalaches**

**PRÉSENTÉ PAR**  
**CPA Beauport-Charlesbourg**

**DU : 06 février 2025**

**AU : 07 février 2025**

**N° DE SANCTION : CACH-MPJ-24-096**

Sanctionnée par Patinage Québec



# DÉTAIL DE SANCTION –

## Mes premiers Jeux 2025 – Chaudière-Appalaches

L'hôte, CPA Beauport-Charlesbourg, annonce la tenue de la compétition Mes premiers Jeux 2025 – Chaudière-Appalaches.

Dates : 06 février 2025 au 07 février 2025

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante: Chaudière-Appalaches

|   |  |
|---|--|
| <b>Gestionnaire de compétition :</b>          | Johanne Boutet                               |
| # Téléphone : 418-928-2224                    | Courriel : johanne.boutet@gmail.com          |
| <b>Président(e) du comité organisateur :</b>  | Audrey Dupont                                |
| # Téléphone : 581-578-1511                    | Courriel : cpabeauportcharlesbourg@gmail.com |
| <b>Représentant(e) technique :</b>            | Patricia Racine                              |
| <b>Spécialiste de données en chef :</b>       | Sylvie Boutin                                |
| <b>Spécialiste de données informatiques :</b> | Carole Bourbonnais                           |

## PATINAGE QUÉBEC

### N° DE SANCTION : CACH-MPJ-24-096

|                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| NOM DE L'HÔTE : | CPA Beauport-Charlesbourg |
| SITE INTERNET : | www.acparcnca.ca          |
| COURRIEL :      | johanne.boutet@gmail.com  |
| TÉLÉPHONE :     | 418-928-2224              |

**La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Aréna Marcel-Bédard  
655 Bd. Des Chutes  
Québec (QC) G1E 2B6

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

**Glace 1** : 85 x 200 (Standard LNH)

## 3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Capitale-Nationale - Chaudière-Appalaches, CPA Beauport-Charlesbourg et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## 4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition. Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite :

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue

Aucun paiement global de club pour tous les participants

Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.

## 6. Inscription

**Internet** : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront remplir le formulaire en ligne prévus à cette fin.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : [www.acparcnca.ca](http://www.acparcnca.ca)

Aucune inscription après la date limite d'inscription.

**Date limite d'inscription : 05 janvier 2025 23:59**

**7. Mode(s) de paiement :**

- Carte de Crédit ;

**Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Des frais administratifs de 4% et les frais SPLEX seront retenus si annulation avant la date limite d'inscription même pour cause de maladie ou blessure.

**Aucun remboursement après la date limite d'inscription.**

**8. Frais d'inscription :**

55\$ par événement Patinage Plus;

65\$ par événement Équipe; (4 éléments)

**9. Date limite des tests**

La date limite d'évaluation des étapes est la même que la date limite d'inscription.

**10. Système de notation**

a) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

**11. Musique**

Musique d'ambiance fournie par le club hôte.

**12. Accréditation des entraîneurs**

**Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.**

**Scénario 1 :** Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
  - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

**Scénario 2 :** Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code d'éthique »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

**Scénario 3 :** Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

#### **Lors de l'accréditation**

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

#### **13. Frais d'admission**

Aucun frais d'admission.

Les patineurs et leur Chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

#### **14. Chaperons**

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- Patinage Plus

#### **15. Prix**

##### **a) Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

#### **16. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis

#### **17. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

**18. Formation des groupes**

Les groupes seront formés selon les règlements de Patinage Canada.

**19. Vidéo**

Non disponible

**20. Photos**

Non disponibles

**21. Restaurants**

Il n'y a pas de casse-croûte

# ANNEXE – MES PREMIERS JEUX

---

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

### [Guide de référence Sport Québec](#)

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. [La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec](#) doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

## SYSTÈME D'ÉVALUATION

Le système de **Norme de Performance**.

## ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continue est permise durant les épreuves.

## PATINEURS EN SIMPLE

√ Filles

√ Garçons

- **ÉTAPE 5**

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉTAPE 4**

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire

# ANNEXE – MES PREMIERS JEUX

---

## ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS ÉQUIPES

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les équipes doivent être composées d'au moins 4 patineurs, mais d'un maximum de 7 patineurs. Chaque patineur sera autorisé à faire un maximum de deux éléments.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Chaque élément sera exécuté une seule fois.

Une musique de fond est permise durant les épreuves.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 5**

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 4**

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5.

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire